DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-316

DE L'AUDE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :

Documents d'urbanisme

Matière : Urbanisme

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

ZAC « LES
VALLONS DU
GRIFFOUL » –
APPROBATION DE
L'AVANT PROJET
DE LA DEUXIEME
PHASE APPELEE
« LES BALCONS
DU CANAL »

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS WUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33 Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17.11.2016 Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah.

AFFICHAGE EN DATE DU: 17.11.2016

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :

3 0 NOV. 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par Convention Publique d'Aménagement du 28 juillet 2005 et de ses avenants respectifs, la Commune a confié l'aménagement de la ZAC Les Vallons du Griffoul à la SEM 81 devenue THEMELIA.

Les travaux de la première phase étant achevés, la Commune a décidé d'engager la 2^{ème} phase située sur les parcelles acquises à Monsieur NAUDINAT, dans la continuité de la rue Georges Clémenceau.

L'aménageur a donc désigné un maître d'œuvre pour l'aménagement de la deuxième phase appelée « Les Balcons du Canal ». Le marché a été attribué au groupement composé du Cabinet OPALE, bureau d'études VRD et de l'Atelier A4, architecte urbaniste.

Après avoir analysé le contenu du projet réalisé par la maîtrise d'œuvre notamment la conformité des études par rapport au programme de l'opération et aux documents d'urbanisme en vigueur, la Société THEMELIA a transmis le dossier d'avant-projet à la Commune pour accord, conformément à l'article 12 de la Convention Publique d'Aménagement.

Monsieur le Maire présente les esquisses réalisées par la maîtrise d'œuvre et donne les principales caractéristiques de l'avant-projet :

- viabilisation de 35 lots destinés à la construction individuelle d'une superficie moyenne de 320 m² pour une surface totale à commercialiser d'environ 11 225 m². La livraison des terrains est programmée au courant du 4^{ème} trimestre 2017.
- aménagement d'un bassin de rétention paysager
- réalisation d'une voie de desserte à double sens
- implantation des espaces verts sur le domaine public le long des voiries et des espaces publics communs.
- implantation des infrastructures nécessaires à l'opération.
- création d'un accès rendu possible depuis les amorces de voiries laissées en attente à l'est du projet (rue Georges Clémenceau).
- emprise pour voie cyclable paysagère
- emprise chaussée : la circulation des véhicules s'effectuera sur une bande de roulement de 5 mètres
- emprise trottoir : le projet bénéficiera de deux trottoirs de 1.60 mètres de part et d'autres de la chaussée.
- emprise stationnement : le projet disposera de stationnements publics de 2.20 mètres de large et de 5,0 mètres de longueur réalisés en matériaux perméables
- emprise piétonnier : un chemin piétonnier sera réalisé pour desservir les aménagements paysagers au sud de l'opération.

Le montant global des travaux est estimé à 758 815 euros H.T. au stade Avant Projet.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'accepter l'avantprojet réalisé par le groupement de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'avant-projet de la deuxième phase de la ZAC Les Vallons du Griffoul, suivant le descriptif et les esquisses réalisés par maître d'œuvre.

APPROUVE le cout estimé des travaux tel qu'il ressort de cet avant-projet, soit 758 815 Euros HT au stade de l'avant-projet.

AUTORISE la Société THEMELIA à poursuivre les études et demander à la maîtrise d'œuvre d'engager la phase projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Certifiée exécutoire par réception

Hervé ANTOINE

Ampliation faite le :

en Préfecture le :

Par publication le :

11 (Audo *)

Patrick MAUGARD

Maire,

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016 N°011-211100763-20161123-2016-316D-DE